



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE
17 novembre 1998

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention
du crime et le traitement des délinquants
Vienne, 10-17 avril 2000

Rapport de la Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire au dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, tenue à Bangkok du 2 au 4 novembre 1998

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 42	3
II. Recommandations	5 - 35	3
III. Participation et organisation des travaux	36	5
A. Date et lieu de la Réunion	36	5
B. Participation	37	6
C. Ouverture de la Réunion	38	6
D. Élection du Bureau	39	6
E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	40 - 41	6
IV. Examen des quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	42 - 56	6
Thème I. Promotion de l'état de droit et renforcement du système de justice pénale	43 - 44	7
Thème II. Coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale: nouveaux défis au XXI ^e siècle	45 - 48	7

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Thème III. Prévention efficace de la criminalité: comment suivre le rythme des innovations	49 - 52	8
Thème IV. Délinquants et victimes: obligation redditionnelle et équité de la procédure judiciaire	53 - 56	8
V. Examen des thèmes des quatre ateliers devant se tenir dans le cadre du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	57 - 61	9
A. Lutte contre la corruption	58	9
B. Délits liés à l'utilisation du réseau informatique	59	9
C. Participation de la collectivité à la prévention de la criminalité	60	9
D. Les femmes et le système de justice pénale	61	10

Annexes

I. Liste des participants	11
II. Liste des documents	15

I. Introduction

1. Par sa résolution 1998/13 du 28 juillet 1998, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé "Préparatifs du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants". Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de tenir le dixième Congrès à Vienne, du 10 au 17 avril 2000, et déciderait en outre que le thème du dixième Congrès serait: "Criminalité et justice: relever les défis du XXI^e siècle". L'Assemblée générale approuverait l'ordre du jour provisoire du dixième Congrès, auquel seraient inscrites les quatre questions de fond ci-après:

- a) Promotion de l'état de droit et renforcement du système de justice pénale;
- b) Coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale: nouveaux défis au XXI^e siècle;
- c) Prévention efficace de la criminalité: comment suivre le rythme des innovations;
- d) Délinquants et victimes: obligation redditionnelle et équité de la procédure judiciaire.

2. Selon le même projet de résolution, l'Assemblée générale approuverait le programme de travail du dixième Congrès, notamment l'organisation de quatre ateliers techniques de caractère pratique sur les thèmes suivants: lutte contre la corruption; délits liés à l'utilisation du réseau informatique; participation de la collectivité à la prévention de la criminalité; les femmes et le système de justice pénale.

3. Aux termes du même projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le dixième Congrès d'élaborer une déclaration unique contenant ses recommandations sur les différents points de fond de son ordre du jour. De même, elle prierait la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'établir à sa huitième session, en vue de sa présentation au dixième Congrès, un projet de déclaration tenant compte des conclusions des réunions régionales préparatoires au dixième Congrès et elle prierait instamment les réunions préparatoires régionales d'examiner les points de fond de l'ordre du jour et les thèmes des ateliers du dixième Congrès et de faire des recommandations concrètes qui serviraient de base au projet de déclaration devant être examiné par la Commission.

4. En conséquence, la Réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique préparatoire au dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a examiné les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du dixième Congrès et les thèmes des ateliers et formulé des recommandations susceptibles d'être incorporées dans le projet de déclaration visé. Les participants à la Réunion se sont appuyés, dans leurs travaux, sur le guide de discussion établi à l'intention des réunions préparatoires régionales (A/CONF.187/PM.1), qui a servi d'ordre du jour annoté, ainsi que sur le guide de discussion en vue des séminaires, réunions auxiliaires, colloques et expositions devant se tenir dans le cadre du dixième Congrès (A/CONF.187/PM.1/Add.1).

II. Recommandations

5. Les participants sont convenus que la Commission, lors de l'établissement du projet de déclaration appelé à être présenté au dixième Congrès, devrait tenir compte des recommandations pragmatiques exposées ci-après, qui reflétaient le point de vue de l'Asie et du Pacifique. Ils ont souligné que les recommandations devraient nécessairement prévoir l'adoption de mesures concertées à tous les niveaux, de manière à faciliter à travers le monde le développement dynamique de politiques et de procédures pénales axées sur la justice sociale, le respect de la dignité humaine, la liberté, l'égalité et la sécurité. À cette fin, il faudrait appeler les partenaires et les acteurs suivants à prendre des mesures et reconnaître leurs rôles et leurs contributions respectifs: pouvoirs publics; institutions nationales, régionales, interrégionales et internationales; organisations intergouvernementales et non gouvernementales; société civile dans ses diverses composantes, y compris les médias et le secteur privé.

Thème 1. Promotion de l'état de droit et renforcement du système de justice pénale

6. Il conviendrait de renforcer les systèmes de justice pénale de manière à contribuer au développement durable, à la stabilité sociale, à l'amélioration de la qualité de la vie, à la démocratie et au respect des droits de l'homme. Une assistance technique pourrait être sollicitée et fournie à cet effet selon que de besoin.

7. Il faudrait affecter davantage de ressources à la fourniture d'une assistance destinée à renforcer l'état de droit dans les pays en développement et dans les communautés qui

sortent de conflits, étant donné qu'ils ont tout particulièrement besoin d'une assistance technique et d'autres formes d'aide pour réformer ou renforcer leur système de justice pénale.

8. Il conviendrait de porter une attention accrue à la promotion de l'état de droit et au renforcement des systèmes de justice pénale dans les États insulaires, dont l'économie est fortement tributaire du tourisme, compte tenu de la nécessité d'appliquer aux frontières des contrôles plus efficaces de manière à endiguer la contrebande de diverses marchandises illicites.

9. Les ressources financières et humaines affectées au niveau national au renforcement de l'état de droit et des systèmes de justice pénale devraient être accrues si nécessaire.

Thème II. Coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale: nouveaux défis au XXI^e siècle

10. Il faudrait intensifier les efforts entrepris pour élaborer une convention contre la criminalité transnationale organisée, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et notamment la résolution 52/85 du 12 décembre 1997.

11. Il conviendrait d'explorer les moyens de cerner et de combattre les nouvelles formes de criminalité transnationale liées à l'utilisation abusive des technologies de l'information, comme par exemple les fraudes commises à l'aide de moyens électroniques, les mouvements et la dissimulation illicites de fonds à l'aide de moyens électroniques et les infractions commises à travers et contre les réseaux informatiques.

12. Il conviendrait de mettre au point des textes législatifs et des politiques touchant la protection du caractère confidentiel des données informatiques, y compris les flux de données transfrontières. Il faudrait revoir et resserrer la coopération entre les services de répression en ce qui concerne les enquêtes sur les infractions liées à l'informatique et les poursuites engagées contre leurs auteurs.

13. Il faudrait prendre des mesures en vue de mettre au point diverses formes d'assistance judiciaire, aux niveaux bilatéral et multilatéral, en matière pénale, en s'inspirant notamment des traités types d'extradition et d'entraide judiciaire applicables à l'Asie et au Pacifique tels ceux établis par la Fondation asiatique pour la prévention du crime, et

d'organiser l'échange d'informations sur les diverses formes de criminalité transnationale.

14. Il conviendrait de poursuivre les efforts entrepris pour élaborer des mesures d'ordre pratique visant à lutter contre le blanchiment de l'argent. Il conviendrait de mettre en place des mécanismes permettant d'échanger des données d'expérience et autres informations en vue de faciliter la détection des transactions financières suspectes et de renforcer leur transparence et l'obligation de rendre des comptes à leur sujet.

15. Il faudrait renforcer la collaboration et les mécanismes d'ordre pratique en matière de lutte contre le terrorisme, aux niveaux national et international.

16. Il conviendrait d'explorer les moyens assortis de mécanismes, propres à prévenir et à combattre la criminalité économique, dont l'adoption de règlements efficaces à l'intention des bourses des valeurs, des bourses de marchandises, des entreprises commerciales et des banques, compte tenu en particulier de la récession économique, de manière à endiguer l'utilisation abusive des institutions et des instruments financiers à des fins d'enrichissement personnel illicite.

Thème III. Prévention efficace de la criminalité: comment suivre le rythme des innovations

17. Il faudrait prendre des mesures pour faire en sorte que l'action menée en faveur de la prévention de la criminalité et les systèmes de justice pénale suivent les progrès technologiques et autres avancées, compte tenu du fait que les mesures de prévention doivent être adaptées aux différents types d'infractions.

18. Il conviendrait de reconnaître que le respect des valeurs culturelles et religieuses et le renforcement du rôle de la famille en tant que cellule fondamentale de la société constituent autant d'éléments essentiels pour une prévention efficace de la criminalité.

19. Il conviendrait de renforcer les mesures visant à prévenir la xénophobie et la haine raciale, en favorisant la tolérance, le pluralisme culturel et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation destinés à prévenir la xénophobie et en adoptant, selon que de besoin, des mesures législatives dans ce sens.

20. Il conviendrait de se pencher sur les répercussions des conflits régionaux sur l'action menée pour prévenir la

criminalité, dès lors que ces conflits risquent de saper la sécurité publique dans des États voisins du fait d'un afflux non maîtrisé de réfugiés (et de leur victimisation), d'armes à feu, de drogues et autres marchandises illicites.

21. Il conviendrait de reconnaître que, tout en suivant l'évolution à court terme de la prévention de la criminalité, il importe de s'attaquer à l'élimination de la pauvreté, à l'absence d'accès à l'éducation, au chômage et à l'injustice sociale, afin que les stratégies relatives à la prévention de la criminalité aboutissent durablement.

22. Il conviendrait de s'employer à mettre en place, selon que de besoin, des systèmes de protection sociale, en vue d'éviter que des personnes frappées par la crise financière ou économique se livrent à des actes délictueux.

23. Dans le cadre de la recherche des moyens de renforcer la prévention de la criminalité à travers le recours aux progrès techniques, il conviendrait de continuer à tenir compte du rôle important que la communauté, l'école et la famille jouent dans la prévention de la criminalité et de la délinquance.

24. Il faudrait continuer de travailler à la mise en place de systèmes de justice pour mineurs distincts, ainsi que de centres de réinsertion pour mineurs, en tenant compte des règles, directives et instruments internationaux pertinents des Nations Unies sur la justice pour mineurs et la délinquance juvénile.

25. Il conviendrait d'encourager une interaction accrue entre les instituts de recherche et les services de répression recourant à de nouvelles stratégies et techniques de prévention de la criminalité, tout en renforçant les moyens de prévenir la récidive.

Thème IV. Délinquants et victimes: obligation redditionnelle et équité de la procédure judiciaire

26. Il conviendrait de poursuivre les efforts visant à élaborer des politiques de justice pénale s'appuyant sur la "déjudiciarisation" et les mesures autres que l'emprisonnement, de manière à soustraire les prévenus et les délinquants à des épreuves pénibles indues, à faciliter leur réinsertion sociale et à réduire les coûts afférents à l'incarcération des délinquants.

27. Il conviendrait de mettre au point de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes pour contrer la progression de la toxicomanie.

28. Il conviendrait de continuer à s'attacher à réduire le nombre de victimes ou de délinquants parmi les enfants et les jeunes.

29. Il conviendrait de formuler des programmes destinés à sensibiliser l'opinion publique au système de justice pénale et aux droits des victimes et des délinquants dans ce système, ou d'élargir les programmes existants.

30. Il conviendrait de prendre des mesures pour mettre à la disposition des victimes des informations sur la procédure pénale, sans préjudice du respect de la confidentialité des informations tenant à la protection de la vie privée ou du secret de l'instruction.

31. Il conviendrait de mettre au point, y compris au niveau international, des mesures de réparation en faveur des victimes, en particulier les victimes de la criminalité transnationale.

32. Il conviendrait d'élargir le champ d'application des mesures de réinsertion sociale et de réparation, dont la médiation, la réconciliation et la réparation aux victimes, de manière à ce que ces mesures puissent être appliquées à divers niveaux, en passant ou sans passer par le système de justice pénale.

33. Il conviendrait de mettre au point de nouveaux mécanismes permettant de partager les données d'expérience et les informations sur les pratiques les meilleures en matière de réinsertion sociale et de réparation.

34. Il faudrait aider les collectivités dans les efforts qu'elles déploient pour accroître leur rôle dans les programmes de réinsertion sociale et de réparation.

35. Il conviendrait de recueillir et d'analyser les données concernant les systèmes de justice pénale en les ventilant par sexe, de manière à aider les décideurs à mieux comprendre la situation propre aux femmes et à attribuer aux femmes un rôle équitable et efficace dans les professions juridiques.

III. Participation et organisation des travaux

A. Date et lieu de la Réunion

36. La Réunion s'est tenue à Bangkok du 2 au 4 novembre 1998.

B. Participation

37. Ont participé à la Réunion des représentants et des experts des États Membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi que des observateurs d'États membres de l'Organisation des Nations Unies, d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe I.

C. Ouverture de la Réunion

38. La Réunion a été ouverte par le Secrétaire exécutif de la CESAP. Le Procureur général de la Thaïlande, Suchart Traiprasit, a fait lui aussi une déclaration.

D. Élection du Bureau

39. La Réunion a élu le Bureau suivant par acclamation:

Président: Mohammad Hassan Fadaeifard
(République islamique d'Iran)

Vice-Président: Jovencito R. Zuño (Philippines)

Rapporteur: Chris Meaney (Australie)

E. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

40. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire du dixième Congrès des Nations Unies:
 - a) Promotion de l'état de droit et renforcement du système de justice pénale;
 - b) Coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale: nouveaux défis au XXI^e siècle;
 - c) Prévention efficace de la criminalité: comment suivre le rythme des innovations;

d) Délinquants et victimes: obligation redditionnelle et équité de la procédure judiciaire.

4. Examen des thèmes des quatre ateliers devant se tenir dans le cadre du dixième Congrès:

a) Lutte contre la corruption;

b) Délits liés à l'utilisation du réseau informatique;

c) Participation de la collectivité à la prévention de la criminalité;

d) Les femmes et le système de justice pénale.

5. Examen des recommandations devant servir de base au projet de déclaration que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale doit élaborer à sa huitième session en vue de sa présentation au dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

6. Adoption des recommandations.

7. Examen et adoption du rapport de la Réunion.

8. Clôture de la Réunion.

41. S'agissant de l'organisation des travaux, les participants ont convenu qu'ils exprimeraient librement leurs avis autorisés et que les conclusions auxquelles ils parviendraient n'empêcheraient en rien les États représentés de formuler d'autres observations ou de donner d'autres précisions par la suite.

IV. Examen des quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

42. Les participants ont dans l'ensemble approuvé les quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour ainsi que les thèmes des quatre ateliers du dixième Congrès. Il a été

déclaré que le Congrès serait une occasion unique pour les ministres, les hauts fonctionnaires et les décideurs d'échanger leurs points de vue et des données d'expérience, de recenser les nouveaux domaines appelant une coopération internationale face à l'évolution des tendances en matière de crime et à l'apparition de nouvelles formes de criminalité, comme la criminalité transnationale organisée, et d'élaborer les stratégies nécessaires et de les coordonner. Il a été estimé que la déclaration qu'adopterait le Congrès devrait être claire et bien circonscrite pour avoir le maximum d'impact.

Thème I. Promotion de l'état de droit et renforcement du système de justice pénale

43. Les participants ont observé qu'une multitude de faits récents, tels que les nouvelles réalités socioéconomiques, les progrès technologiques, les crises et la récession économiques, l'ouverture des marchés et le libre-échange, la démocratisation, les réformes institutionnelles, la plus large place accordée au respect et à la protection des droits de l'homme, la recherche d'une saine gestion des affaires publiques et l'apparition de nouvelles formes de criminalité, pesaient lourdement sur les systèmes de justice pénale de nombreux pays. Une analyse approfondie et périodique de l'efficacité de ces systèmes était par conséquent indispensable tant d'un point de vue moral qu'aux fins du développement socioéconomique, l'objectif étant de réformer et de moderniser les systèmes judiciaires, et en particulier d'affecter des ressources suffisantes à leur fonctionnement et de dispenser une formation adaptée au personnel judiciaire afin d'éviter les retards dans les enquêtes, l'engagement des poursuites et les procès. Il fallait également étudier la question des délinquants, de leur réinsertion et de l'amélioration des conditions de leur détention et notamment envisager différentes peines de substitution à l'incarcération afin d'atténuer le problème de la surpopulation carcérale. Parmi les autres points prioritaires mentionnés figuraient la prévention de la corruption, notamment au sein du personnel du système de justice pénale, l'impartialité des procureurs et l'indépendance des magistrats. L'information du public a également été considérée comme un facteur important pouvant contribuer à améliorer les relations entre le système de justice pénale et la population.

44. Les participants ont insisté sur le caractère vital de la coopération technique. De nombreux pays d'Asie et du Pacifique ne disposaient pas des ressources nécessaires et avaient besoin d'une aide importante. Il fallait en priorité moderniser les codes pénaux obsolètes, réorganiser les

institutions nationales ou les ministères et dispenser au personnel des systèmes de justice pénale et des forces de police des cours de formation, comme ceux de la Fondation asiatique pour la prévention du crime et lui fournir le matériel nécessaire. Les ressources financières requises au titre de l'élaboration de nouveaux projets ou de l'expansion de projets existants devaient provenir d'un plus grand nombre de pays et pas seulement d'une poignée de contributeurs importants. Cette assistance devait être fournie sans condition et les projets concernés devaient être sélectionnés par des experts sur des critères techniques. L'ONU devait faire de plus en plus office d'intermédiaire dans la fourniture de cette assistance. Les participants ont noté qu'une assistance avait été fournie avec succès aux pays en transition d'Europe centrale et orientale. On a déclaré qu'il fallait s'attacher davantage à aider les pays d'Asie et du Pacifique.

Thème II. Coopération internationale pour lutter contre la criminalité transnationale: nouveaux défis au XXI^e siècle

45. Constatant que l'apparition d'un village planétaire et l'évolution des technologies avaient donné lieu à de nouvelles formes de criminalité, en particulier la criminalité transnationale organisée, les participants se sont félicités des progrès accomplis dans l'élaboration d'une convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, conformément à la résolution 52/85 de l'Assemblée générale. Cette convention devait porter sur diverses formes de criminalité transnationale organisée et prévoir des mesures permettant de les combattre efficacement. Quelques participants ont fait observer que la convention pouvait contenir une liste, à titre indicatif, des formes de criminalité transnationale organisée. Les participants ont estimé qu'il fallait adopter des mesures plus efficaces contre le terrorisme. Ils ont noté qu'il était souhaitable de recourir à divers types d'entraide judiciaire, bilatérale et multilatérale, en matière pénale en se fondant notamment sur les dispositions types d'extradition et d'entraide judiciaire propres à l'Asie et au Pacifique, comme la Déclaration de Shizuoka adoptée par la Fondation asiatique pour la prévention du crime (E/CN.15/1998/NGO/1), et d'échanger des informations concernant les différentes formes de criminalité.

46. On a insisté sur la nécessité de faciliter l'extradition entre les États qui n'avaient pas conclu entre eux de traités bilatéraux en la matière. Certains participants ont estimé qu'il était indispensable que la législation nationale permette

l'extradition en l'absence de traité. À cet égard, la réciprocité était fondamentale. Même dans les pays dont la constitution interdisait l'extradition des nationaux, il fallait envisager des exceptions pour les formes graves de criminalité transnationale.

47. Les mesures prises contre la criminalité transnationale organisée, y compris les instruments pertinents proposés dans la convention, devaient tenir compte des progrès technologiques facilitant l'entraide judiciaire. L'utilisation des nouvelles technologies, notamment dans les procédures pénales, devait permettre de contrer l'utilisation de ces mêmes technologies par les réseaux criminels. Dans le cas contraire, les méthodes classiques de lutte contre cette forme de criminalité se révéleraient de moins en moins efficaces. Parmi ces nouvelles technologies figuraient notamment les liaisons vidéo, le courrier électronique et d'autres applications informatiques, les moyens d'accès aux informations contenues dans des bases de données à l'intérieur et à l'extérieur du pays ainsi que le cryptage et le décryptage des données. La coopération internationale était indispensable dans ces domaines. Le trafic de drogues illicites constituait un problème majeur en matière de criminalité transnationale organisée.

48. On a fait observer qu'il fallait envisager d'élaborer une convention sur l'élimination des sources de financements du terrorisme.

Thème III. Prévention efficace de la criminalité: comment suivre le rythme des innovations

49. Les participants ont noté que la plupart des pays de la région continuaient d'accorder la priorité à l'adoption de mesures efficaces visant à prévenir les formes traditionnelles et nouvelles de la criminalité. Il était indispensable de s'adapter à l'évolution de la situation, d'autant plus que les récents changements socioéconomiques et politiques survenus aux niveaux national, régional et mondial avaient donné lieu à de nouvelles formes de criminalité, en dépit de l'existence de nombreux instruments juridiques nationaux et internationaux de prévention. On a insisté sur le fait que l'efficacité de la prévention de la criminalité était liée à l'efficacité des systèmes de justice pénale. Les participants ont appelé l'attention sur l'importance fondamentale des aspects sociaux de la prévention, tels que l'éradication de la pauvreté, l'éducation, l'emploi, la justice fondée sur la réinsertion sociale et la réparation, la reconnaissance des droits des victimes, le rétablissement des valeurs familiales

et communautaires et la nécessité de mettre davantage l'accent sur la justice pour mineurs. On a également considéré qu'il importait d'accorder à nouveau la priorité aux diverses questions liées à la justice pour mineurs et à la délinquance juvénile et de fournir une assistance technique pour la mise en place d'un système de tribunaux pour enfants et de centres de réinsertion pour jeunes.

50. Il convenait d'insister sur le fait que l'utilisation des nouvelles technologies pour prévenir la criminalité devait aller de pair avec le progrès social. Par ailleurs, les gouvernements, tout en mettant à profit les nouvelles technologies pour prévenir plus efficacement la criminalité, devaient également continuer de reconnaître l'importance du rôle joué par la communauté, l'école et la famille dans la prévention de la criminalité et de la délinquance.

51. Il a été noté que le nombre de cas de racisme et de xénophobie augmentait. On devait renforcer les mesures destinées à prévenir la xénophobie et la haine raciale en favorisant la tolérance, le pluralisme culturel et les programmes de sensibilisation pour prévenir la xénophobie et, au besoin, en adoptant une législation appropriée qui pourrait prévoir la création d'organismes spécialisés chargés de traiter ces questions ainsi que celles en rapport avec les migrants et les étrangers. L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la prévention des délits économiques ainsi que sur l'élaboration de mesures pratiques, notamment en matière de sensibilisation, pour lutter contre la blanchiment de l'argent. Il a été suggéré que les répercussions des conflits régionaux sur la prévention de la criminalité, question prioritaire dans la région, soient examinées lors du dixième Congrès. L'attention a également été appelée sur les conséquences du problème du "bogue informatique" dû au passage à l'an 2000 sur les actions en justice et la surcharge des systèmes de justice pénale qui pouvait en résulter.

52. Il a été souligné que la prévention de la criminalité comportait deux aspects: les mesures de prévention générales de la criminalité sous toutes ses formes et les mesures de prévention spécifiques pour certaines formes de criminalité. Il importait de continuer à travailler parallèlement dans ces deux domaines.

Thème IV. Délinquants et victimes: obligation redditionnelle et équité de la procédure judiciaire

53. Les participants ont noté que les pays de la région restaient confrontés à une multitude de problèmes anciens ou

nouveaux en relation avec le traitement des délinquants et des victimes de la criminalité. Il convenait de dûment s'attacher à élaborer des programmes de réadaptation et de réinsertion sociale des délinquants, y compris mineurs.

54. Les participants ont insisté sur la nécessité de promouvoir la prise en charge des délinquants dans un cadre non institutionnel. Il a été noté que l'approche nouvelle que constituait la justice fondée sur la réinsertion sociale et la réparation suscitait beaucoup d'intérêt. Les participants ont souligné les mérites de cette approche, qui contribuait à l'harmonie sociale, permettait de réduire les budgets des établissements pénitentiaires, remédiait au surpeuplement des prisons et aidait à réinsérer le délinquant dans la société. L'attention a été appelée sur l'application de mesures non privatives de liberté après jugement ainsi que sur la médiation et la conciliation. Il a été noté que le dixième Congrès devait prêter une attention particulière aux pratiques types et à l'échange de données d'expérience dans ces domaines et définir des lignes directrices et des critères pour une justice fondée sur la réinsertion sociale et la réparation.

55. On a insisté sur la protection des droits et des intérêts des victimes. Dans le cadre des systèmes de justice pénale, il fallait fournir aux victimes de la criminalité des informations adéquates sur les procédures pénales, sans que soient remis en cause la confidentialité ou le secret de l'instruction.

56. Il a été estimé que, à moins de le circonscrire soigneusement, le débat sur ce point de l'ordre du jour risquait d'être trop diffus.

V. Examen des thèmes des quatre ateliers devant se tenir dans le cadre du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

57. Les participants ont souligné la pertinence des thèmes retenus et l'intérêt pratique des quatre ateliers devant se tenir dans le cadre du dixième Congrès.

A. Lutte contre la corruption

58. Les participants ont souligné l'intérêt et l'opportunité de l'atelier sur la corruption, compte tenu de l'importance cruciale de la lutte contre ce phénomène et des nombreuses

initiatives internationales prises dans ce domaine. Ils se sont félicités du rôle joué par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) qui, dans un document de séance (A/CONF.187/RPM/CRP.2), rendait compte de l'état d'avancement des préparatifs en vue de l'atelier.

B. Délits liés à l'utilisation du réseau informatique

59. On a salué le rôle prépondérant joué par l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient dans la préparation de l'atelier consacré aux délits liés à l'utilisation du réseau informatique, forme de criminalité nouvelle et toujours plus répandue qui constituait un défi important pour le XXI^e siècle. Il a été noté que l'atelier pouvait aussi porter sur les aspects pertinents du problème du "bogue informatique" dû au passage à l'an 2000. Les participants ont accueilli avec satisfaction le rapport d'une réunion consacrée aux délits liés à l'utilisation du réseau informatique (A/CONF.187/RPM/CRP.3), présenté par l'Institut.

C. Participation de la collectivité à la prévention de la criminalité

60. De nombreux participants ont souligné l'importance de l'atelier sur la participation de la collectivité à la prévention de la criminalité et ont approuvé la rôle joué par le Centre international pour la prévention de la criminalité à Montréal, en particulier ses études approfondies et d'autres travaux réalisés dans ce domaine. Il a été suggéré que l'atelier traite, en particulier, des aspects suivants: présentation de projets types prévoyant de vastes dispositifs de prévention de la criminalité au niveau de la communauté, reconnaissance des droits des victimes, justice axée sur la réparation et la réinsertion sociale des victimes et des délinquants et rôle de la communauté dans la lutte contre la consommation et l'abus des drogues. L'atelier devrait aussi examiner l'action menée par les administrations locales et nationales en vue d'aider la communauté à participer à la prévention de la criminalité et permettre de mettre l'accent notamment sur le renforcement de la cellule familiale, la prévention de la violence au sein de la famille et la nécessité de se concentrer sur les jeunes risquant de tomber dans la délinquance. Les participants ont noté que le Centre avait déjà mis sur Internet sa base de données sur les meilleures pratiques en matière de prévention de la criminalité au niveau de la communauté.

D. Les femmes et le système de justice pénale

61. Les participants ont noté que l'atelier sur les femmes et le système de justice pénale porterait sur des aspects tels que la criminalité féminine, le traitement des délinquantes, les femmes victimes et les femmes exerçant une activité dans le domaine de la justice pénale. Les participants ont examiné le

projet de programme des préparatifs en vue de l'atelier, présenté par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.187/RPM/CRP.1). Ils ont estimé que les résultats de l'atelier devaient être davantage orientés vers la coopération technique.

Annexe I

Liste des Participants

Membres régionaux et membres associés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Australie	Chris Meaney, Assistant Secretary, International Branch, Criminal Law Division, Attorney-General's Department David Nockels, Embassy of Australia, Bangkok
Bangladesh	Hanif Iqbal, Minister, Embassy of Bangladesh, Bangkok
Brunéi Darussalam	Mohammad Yusree Junaidi, Legal Counsel, Attorney General's Chambers
Chine	Liu Yang, Deputy Minister, Ministry of Justice Guo Jian'an, Deputy Director-General, Institute of Crime Prevention, Ministry of Justice, Adviser Diao Mingsheng, First Secretary, Department of International Organizations and Conferences, Ministry of Foreign Affairs Bai Ping, Deputy Division Director, Foreign Affairs Department, Ministry of Justice
États-Unis d'Amérique	Peter Loverde, Field Project Coordinator, Narcotics Affairs Section, Consulate General of the United States of America (Chiang Mai, Thaïlande)
Fidji	Alipate Qetaki, Permanent Secretary of Justice
France	Yves Delabrousse, Attaché de Police à Singapour Lionel Guillon, Ambassade de France, Bangkok Christian Baudouin, Ambassade de France, Bangkok
Inde	P. R. Chauhan, Second Secretary, Embassy of India, Bangkok
Indonésie	Romli Atmasasmita, Director General, Law Affairs, Ministry of Justice Kistha Eddy Sembiring, Embassy of Indonesia, Bangkok
Iran (République islamique d')	Mohammad Hassan Fadaeifard, Directeur général du Département des affaires sociales internationales, Ministère des affaires étrangères Abdol-Reza Ghofrani, Ambassade de la République islamique d'Iran, Bangkok

Japon	Keisuke Senta, Attorney, Criminal Affairs Bureau, Ministry of Justice Itaru Nakamura, First Secretary, Embassy of Japan, Bangkok Kuniaki Ishioka, First Secretary, Embassy of Japan, Bangkok Kazuo Watanabe, Assistant Director, First International Affairs Division, International Affairs Department, National Police Agency
Kiribati	Kamaua Tirae, Superintendent of Police
Maldives	Abdul Shukoor Abdullah, Lieutenant Colonel, Commissioner of the Narcotics Control Board
Nouvelle-Zélande	Bronwyn Mary Somerville, Director, Crime Prevention Unit, Department of the Prime Minister and Cabinet
Ouzbékistan	P. Aliev, Consul général (Bangkok)
Papouasie-Nouvelle-Guinée	William Liebert, Father, Director General, National Narcotics Bureau Matthew Nelson, Deputy Director General
Pays-Bas	Robert Bosscher, Conseiller, Représentant permanent auprès de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Sunee Sakaorat, Assistant de programme
Philippines	Jovencito R. Zuño, Chief State Prosecutor, Department of Justice Leslie Gatan, Chargé d'affaires, a.i., Embassy of Philippines, Bangkok Modesta P. Villabos, Attaché, Embassy of Philippines, Bangkok M. R. Rivera, Embassy of Philippines, Bangkok
République de Corée	Chae Jung-sug, Director, Fourth Prosecution Division, Ministry of Justice, Head of Delegation Kim Ki-joo, Second Secretary, Embassy of the Republic of Korea, Bangkok Min Su-hong, Senior Researcher, Korea Institute of Criminology
République démocratique populaire lao	Khampheng Sundara, Legal Advisor, Ministry of Justice, Representative of the Ministry of Justice to the Lao National Committee for Drug Control and Supervision
République populaire démocratique de Corée	W. Sok Yon, Counsellor, Embassy of the Democratic People's Republic of Korea (Bangkok)

Thaïlande

Such art Traiprasit, Attorney General

Kampee Kaocharern, Director General, International Affairs Department, Office of the Attorney General

Trakul Winitnaiyapak, Executive Director, International Affairs Department, Office of the Attorney General

Wanchai Roujanavong, Senior Expert State Attorney, International Affairs Department, Office of the Attorney General

Sirisak Tiyapan, Expert State Attorney, Legal Counsel Department, Office of the Attorney General

Chanchao Chaiyanukij, Senior State Attorney, Thailand Criminal Law Institute

Somjai Kesornsiricharoen, Senior State Attorney, International Affairs Department, Office of the Attorney General

Jumpon Phansumrit, Senior State Attorney, Legal Counsel Department, Office of the Attorney General

Bovonsak Tavipatana, Chief Judge, working as Deputy Secretary General, Office of Judicial Affairs, Ministry of Justice

Peem Thongsunti, Judge, working as Assistant Permanent Secretary, Ministry of Justice

Sittipong Tanyapongpruch, Judge, working as Deputy Secretary-General, Office of Judicial Affairs, Ministry of Justice

Somboon Prasponetr, Deputy Director General, Department of Corrections, Ministry of Interior

Nathee Chitsawang, Senior Expert in Penology, Department of Corrections, Ministry of Interior

Rak Siksamat, Director of Penology Bureau, Department of Corrections, Ministry of Interior

Kobkiat Kasivivat, Director of Planning, Department of Corrections, Ministry of Interior

Vitaya Suriyawong, Director, Correction Staff Training Institute, Department of Corrections, Ministry of Interior

Krit Kraichitti, Director, Department of Treaties and Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs

Voradet Viravakin, Counsellor, Department of Treaties and Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs

Natenapa Kongsri, First Secretary, Department of International Organizations, Ministry of Foreign Affairs

Rutt Chumdermpadetsuk, Third Secretary, Department of Treaties and Legal Affairs, Ministry of Foreign Affairs

Turquie

Esra Dogan, Troisième Secrétaire de l'Ambassade de Turquie (Bangkok)

Observateurs

Autriche

Christian Hasenbichler, Ambassade d'Autriche, Bangkok

Secrétariat des Nations Unies

Office pour le contrôle et la prévention du crime de l'Office des Nations Unies à Vienne

Organismes des Nations Unies et instituts affiliés

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Institut d'Asie et de l'Extrême-Orient pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Amnesty International, Conseil international des femmes, Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, Fondation asiatique pour la prévention du crime

Autres organisations

Japan Federation of Bar Associations

Experts

Yumi Komiya, Probation Officer, Tokyo Probation Office

Annexe II

Liste des documents

Documents de base

A/CONF.187/PM.1	Guide de discussion pour les réunions régionales préparatoires au dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
A/CONF.187/PM.1/Add.1	Guide de discussion en vue des séminaires, réunions auxiliaires, colloques et expositions devant se tenir dans le cadre du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
A/CONF.187/RPM/CRP.1	Workshop on women in the criminal justice system: draft plan for the preparation of the workshop, document présenté par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance affilié à l'Organisation des Nations Unies
A/CONF.187/RPM/CRP.2	The Tenth Congress workshop on combating corruption, document présenté par l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
A/CONF.187/RPM/CRP.3	Report of the expert meeting on crimes related to the computer network, document présenté par l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient
A/CONF.187/RPM.1/L.1	Projet de rapport: Introduction
A/CONF.187/RPM.1/L.2	Projet de rapport: Participation et organisation des travaux
A/CONF.187/RPM.1/L.3	Projet de rapport: Participation et organisation des travaux; et annexes
A/CONF.187/RPM.1/L.4	Projet de rapport: Examen des quatre questions de fond inscrites à l'ordre du jour provisoire du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et des thèmes des quatre ateliers devant se tenir dans le cadre du Congrès

Documents d'information

A/CONF.169/16/Rev.1	Rapport du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
E/1998/30 and Corr. 1	Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur sa septième session
E/CN.15/1998/2	Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la préparation du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
E/CN.15/1998/5	Rapport de la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts intersessions à participation non limitée sur l'élaboration d'une éventuelle convention internationale contre la criminalité transnationale organisée, tenue à Varsovie du 2 au 6 février 1998
E/CN.15/1998/6/Add.1	Recommandations du Séminaire ministériel régional pour l'Afrique sur la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption, tenu à Dakar du 21 au 23 juillet 1997

- E/CN.15/1998/6/Add.2 Rapport de l'Atelier ministériel pour la région de l'Asie sur la criminalité transnationale organisée et la corruption, tenu à Manille du 23 au 25 mars 1998
- E/CN.15/1997/2
et Corr.1 et Add.1 Rapport du Secrétaire général sur la préparation du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
- E/CN.15/1996/15 Rapport du Secrétaire général sur les propositions pour la préparation du dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants